
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 2 JUILLET 2013 à 19 heures

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le mardi 2 juillet 2013 à 19 h et présidée par le maire Kenneth Coates.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 2: Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4: Line Cloutier
 Siège no 5: Denis Allaire
 Siège no 6: Gray Forster

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

Pensée : **Une suite de petites volontés fait un gros résultat.**

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©

Assemblée régulière du 3 juin 2013

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de juin 2013, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

6.01 Demande de changement de zonage / M. Raymond Côté

7.00 RAPPORT : DES COMITES

7.01 Rapport du service des incendies – juin 2013

8.00 TRESORERIE – COMPTES A PAYER ©

8.1 salaires du 1^{er} juin au 28 juin 2013 ©

Employés 7957.65 \$ dépôt direct

achats listes ©

2013-06B 33 063.86 \$
2013-07A 55 009.54 \$

8.2 Certificats disponibilité de crédits

dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de juin en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 ADOPTION DES REGLEMENTS

9.01 Adoption du premier projet de règlement 2013-04 visant à modifier le règlement de zonage afin d'ajouter des usages des sous-groupes 4.2.2 et 4.2.4 dans les zones RU-2 et RU-4.

10.00 AVIS DE MOTION

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Autorisation de signer les contrats pour céder les terrains suite à la fermeture du chemin Cyr.

11.02 Dossier démolition du dôme

11.03 Dossier chemin Drouin-rapport de Granulab

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, sécurité civile et voirie

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs, sécurité civile

Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles

Conseiller #5 Denis Allaire : sécurité civile

Conseiller #6 Gray Forster : incendie, transport en commun et voirie

Maire : MRC

b) Rapports – chef d'équipe

Rapport du mois de juin 2013

Travaux à faire en juillet

Rapport de l'épandage de l'abat poussières (plainte de citoyen)

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

Rapport des permis émis en juin 2013

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

Formation président d'élection le 5 septembre 2013 à l'hôtel Times de Sherbrooke

Formation président d'élection logiciel Sygem le 22 août 2013 -Sherbrooke

Congé pour vacances semaine du 8 juillet 2013

Sortie d'un bulletin pour les congés de l'inspecteur en bâtiment et informations diverses (vente de garage, taxes municipales, etc.)

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Vente de garage /regroupement au dôme du 166 route 112

13.02 Inscription au congrès FQM les 26, 27 et 28 septembre 2013

13.03 Nomination des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme

13.04 Demande d'autorisation CPTAQ- M. René Laflotte

13.05 Barrage de castors terrain de M. Marc Laflotte/obstruction de ponceau

13.06 Dépôt rapport annuel incendie 2011-2012 pour les exigences du schéma

13.07 Chemin Frisina, travaux à faire

13.08 Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » 2013-2014

14.00 INVITATIONS

14.01 Date pour la remise des prix persévérances aux étudiants le 24 septembre 2013

15.00 VARIA

15.01

16.00 FERMETURE

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI LE 2 JUILLET 2013 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2013-110

résolution no 2013-110

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-111

résolution no 2013-111

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert:

A D O P T É E

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2013

2013-112

résolution no 2013-112

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance du 3 juin 2013 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale.

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

2013-113

résolution no 2013-113

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la correspondance reçue durant le mois de juin 2013 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE / M. RAYMOND CÔTÉ

ATTENDU que la municipalité a reçu en date du 25 juin 2013 une demande de M. Raymond Côté, propriétaire du 514 avenue de la Tuilerie à Westbury pour modifier le zonage de son lot 4 183 208 qui est industriel pour le mettre rural;

2013-114

résolution no 2013-114

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la demande de Monsieur Côté soit étudiée en comité en présence de l'inspecteur M. Deslongchamps, afin d'évaluer les possibilités d'une telle modification.

A D O P T É E

7.00 RAPPORT : DES COMITES

7.01 Rapport du service des incendies – juin 2013

8.0 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de juin 2012, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2013-115

résolution no 2013-115

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois de juin 2013 pour un montant de :
Employés 7 957.65 \$ dépôt direct

selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière;

D'APPROUVER les listes des comptes à payer totalisant :

| | |
|----------|--------------|
| 2013-06B | 33 063.86 \$ |
| 2012-07B | 55 009.54 \$ |

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.0 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-04
(premier projet)

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DES USAGES DES SOUS-GROUPES 4.2.2 ET 4.2.4 DANS LES ZONES RU-2 ET RU-4.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Westbury;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Westbury applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par la conseillère Mme Doris Martineau lors de la session du 6 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE :

résolution no 2013-116

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Que le premier projet de règlement numéro 2013-04 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Projet de modification des usages autorisés en Zones **RU-2** et **RU-4** par l'ajout des sous-groupe 4.2.2 Commerces et services routiers et 4.2.4 Commerces et services régionaux

4.2.2 Commerces et services routiers :

Les critères ci-dessous permettent d'identifier les commerces et services routiers :

- générateur de circulation automobile;
- situé en bordure des principales voies de circulation;
- peu compatible avec l'habitation;
- consomme de grands espaces de terrain;
- exhibition et entreposage extérieur.

Le sous-groupe commerces et services routiers comprend les constructions suivantes:

a) les commerces et services reliés à l'automobile tels que:

station-service et poste d'essence avec ou sans lave-autos, lave-autos; vente, entretien, remisage et réparation de véhicules motorisés incluant motoneiges et tout-terrain; bureaux et agence de location de véhicules automobiles;

b) les commerces de vente et de location d'équipements ou de véhicules récréatifs tels que :roulottes, tentes roulottes, maisons mobiles motorisées ou non, embarcations nautiques, piscines et location d'outils;

c) les commerces d'hébergement et de restauration tels que : hôtels, motels, restaurants et restaurants-minute avec ou sans services à l'auto, bars, brasseries, discothèques, salles de danse sociale;

d) les services de transport par voiture tels que : stand de taxi, service ambulancier, service de courrier et autres;

e) les centres commerciaux et les supermarchés.

4.2.4 Commerces et services régionaux :

Les critères ci-dessous permettent d'identifier les commerces et services régionaux:

- générateur de circulation;
- générateur de trafic lourd;
- peut exiger de vastes espaces de stationnement;
- situé en bordure des principales voies de circulation;
- consomme de grands espaces de terrain;
- entreposage intérieur et extérieur;
- possibilité d'exposition de produits à l'extérieur;
- commerce dont le rayonnement dépasse l'ensemble du territoire municipal;
- peu compatible avec l'habitation;

Le sous-groupe commerces et services régionaux comprend :

- a) les commerces de vente et de réparation de marchandises aratoires, de machineries lourdes, vente de pièces;
- b) les commerces de vente de matériaux de constructions;
- c) les bureaux de vente et espaces d'exhibition de maisons mobiles, de maisons et de chalets préfabriqués;
- d) les ateliers de métiers tels que les entrepreneurs généraux en électricité, plomberie, ventilation, climatisation, ferblanterie, menuiserie et autres;
- e) service de construction (aménagement paysager et terrassement), service de construction d'ouvrage de génie civil (ponts, routes), forage de puits, excavation, démolition;
- f) service de transport par autobus (terminus d'autobus pour transport urbain et interurbain), garage d'autobus (stationnement, réparation et entretien);
- g) service de transport par camion incluant réparation, entretien, stationnement, entreposage extérieur et entrepôt de transbordement;
- h) service d'entreposage et d'entretien de service public routier (électricité, gaz, télécommunication).

Avec une note portant le # 8 dans les colonnes RU-2 et RU-4 de la grille des spécifications se lisant comme suit;

Les sous groupes 4.2.2 et 4.2.4 sont autorisés seulement en bordure de la route 112 sur la section nord partant de l'intersection Angus nord et Gosford Est jusqu'à la limite de Dudswell.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE

DONNÉ À WESTBURY, CE 2^E JOUR DU MOIS DE JUILLET 2013.

Kenneth Coates, maire

Adèle Madore, secrétaire-trésorière

10.0 AVIS DE MOTION

Aucun

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 AUTORISATION DE SIGNER LES CONTRATS POUR CÉDER LES PARCELLES DE TERRAINS SUITE À LA FERMETURE D'UNE PARTIE DU CHEMIN CYR.

ATTENDU que la municipalité du canton de Westbury a procédé à la fermeture d'une partie du chemin Cyr par règlement no. 237 en date du 6 décembre 1965 en remettant le fonds de terrain aux propriétaires riverains;

ATTENDU que suite au dépôt de la réforme cadastrale les parties de terrain qui auraient dû être enregistrés aux riverains ont été enregistrées au nom de la municipalité du canton de Westbury;

ATTENDU que la municipalité a mandaté l'étude Jacques Blanchard, arpenteur-géomètre à séparer le lot 4 183 147 en 3 parties, afin de représenter le règlement no. 237 adopté en 1965 et de remettre les parties du chemin aux 3 propriétaires concernés;

ATTENDU que les propriétaires ont été avisés que les parcelles de terrain devront être notariées et enregistrées à leur frais afin de finaliser le dossier;

2013-117

résolution no 2013-117

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le maire, M. Kenneth Coates et la directrice générale Mme Adèle Madore soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la municipalité du canton de Westbury.

A D O P T É E

11.02 DOSSIER DÉMOLITION DU DÔME

Une rencontre devrait avoir lieu avec M. Stéphane Nadeau.

11.03 DOSSIER CHEMIN DROUIN-RAPPORT DE GRANULAB

ATTENDU que le conseil municipal dans sa résolution no. 2013-018 a mentionné qu'aucune dépense supplémentaire ne sera autorisée dans le dossier du chemin Drouin et que les documents transmis à l'avocate Me Marie-Claude Veilleux et à M. Jean-François Poulin du Labo SM par Me Marcel Després, avocat de Transport et Excavation Stéphane Nadeau, en date du 28 juin 2013, concernant le chemin Drouin ne seront pas considérés par la municipalité;

2013-118

résolution no 2013-118

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal ne donnera pas suite au dossier tant que le promoteur n'aura pas respecté l'article 14 du règlement 407-97 portant sur les normes de construction des rues.

A D O P T É E

12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale et sécurité civile

PROBLÈME DE FOURMIS DANS LA SALLE MUNICIPALE

2013-119

résolution no 2013-119

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser la compagnie Extermination Cameron à faire un traitement pour éliminer les fourmis dans la salle municipale.

A D O P T É E

Demander des prix pour un panneau indiquant salle municipale à être installé sur la pancarte avant du bureau municipal.

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Vérifier les panneaux aux entrées de la municipalité.

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs

Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles

Conseiller #5 : Denis Allaire :

Conseiller #6 Gray Forster : incendie et transport en commun

Maire :

M. le maire mentionne que l'assemblée de la MRC est disponible.

b) Rapports – chef d'équipe

Rapport du mois de juin 2013

Travaux à faire en juillet

Rapport de l'épandage de l'abat poussières (plainte de citoyen)

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

Le rapport des permis pour le mois de juin 2013

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

Formation président d'élection le 5 septembre 2013 à l'hôtel Times de Sherbrooke

Formation président d'élection logiciel Sygem le 22 août 2013 -Sherbrooke

Congé pour vacances semaine du 8 juillet 2013

Sortie d'un bulletin pour les congés de l'inspecteur en bâtiment et informations diverses (vente de garage, taxes municipales, etc.)

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 VENTE DE GARAGE /REGROUPEMENT AU DÔME DU 166 ROUTE 112

ATTENDU que plusieurs citoyens ont manifestés le désir de faire des ventes de garage;

ATTENDU que le stationnement du bureau municipal est l'endroit propice pour une vente de garage communautaire;

2013-120

résolution no 2013-120

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'une publicité soit faite dans le bulletin municipal et dans le journal Le Haut St-François afin d'inviter les gens à venir vendre leurs objets le samedi et le dimanche de la fête du travail soit le 31 août et 1^{er} septembre 2013 de 8 hrs à 17 hrs.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant.

A D O P T É E

13.02 INSCRIPTION AU CONGRÈS FQM LES 26, 27 ET 28 SEPTEMBRE 2013

2013-121

résolution no 2013-121

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser l'inscription au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec (FQM) de 4 membres du conseil, selon leur disponibilité.

A D O P T É E

13.03 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU que 2 membres du Comité Consultatif d'Urbanisme ont quitté et que le conseil recherche des personnes intéressées à siéger sur ce comité;

2013-122

résolution no 2013-122

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE Mme Cécile T. Roy soit nommée au Comité Consultatif d'Urbanisme et que les mandats de Mme Alice Therrien, Marcel Gendron et M. Kenneth Coates soient renouvelés.

A D O P T É E

13.04 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ- M. RENÉ LAFLOTTE

ATTENDU qu'une demande a été adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par M. René Laflotte pour utiliser à une fin autre que l'agriculture sa propriété sur le lot 4 182 465 afin d'opérer une station service et faire la vente de véhicules;

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation en vigueur;

2013-123

résolution no 2013-123

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury appuie la demande de M. René Laflotte auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉ

13.05 BARRAGE DE CASTORS TERRAIN DE M. MARC LAFLOTTE/OBSTRUCTION DE PONCEAU

2013-124

résolution no 2013-124

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Gray Forster et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser les dépenses de M. Serge Camiré pour le trappage et le nettoyage du cours d'eau situé sur la propriété de M. Marc Laflotte afin d'empêcher l'obstruction du ponceau de la route 214.

ADOPTÉ

13.06 DÉPÔT RAPPORT ANNUEL INCENDIE 2011-2012 POUR LES EXIGENCES DU SCHEMA

2013-125

résolution no 2013-125

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Gray Forster et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury accepte le rapport annuel 2011-2012 du service des incendies afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut St-François.

ADOPTÉ

13.07 CHEMIN FRISINA, TRAVAUX À FAIRE

Du rechargement sera fait sur une partie du chemin Frisina.

13.08 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » 2013-2014

ATTENDU que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

ATTENDU que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en oeuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

2013-126

résolution no 2013-126

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le canton de Westbury renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge canadienne versus les services aux sinistrés et que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente.

A D O P T É E

14.00 INVITATIONS

14.01 Date pour la remise des prix persévérances aux étudiants le 24 septembre 2013.

15.00 VARIA

15.01 Écocentre- conteneur pour récupérer le styromousse

M. Réjean Vachon mentionne que le styromousse sera ramassé à l'écocentre et il se demande si la municipalité pourrait penser à offrir à la population un conteneur pour ramasser le styromousse à son bureau. Une vérification sera faite avec l'inspecteur.

15.02 Disponibilité du transport en commun

M. Denis Allaire demande si des ajustements des heures pourraient être faits pour le transport en commun de la MRC. M. le maire vérifiera auprès de la MRC.

15.03 Vérification auprès de la SQ pour les voies de dépassement sur la rte 112

M. Denis Allaire mentionne que la voie de dépassement sur la route 112 près de la rue Angus Nord semble problématique pour les automobilistes en provenance de Dudswell qui désire tourner sur la rue Angus Nord.

La directrice contactera le parrain de la SQ, pour lui demander si cela est possible une rencontre sur les lieux.

16.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2013-127

résolution no 2013-127

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 20 heures 30 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Adèle Madore

Kenneth Coates
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-trésorière